Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260930-DELIB202667-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 30 septembre 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 30 septembre 2026 à 19H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers municipaux présents :
THOMAS Michaël, DE BEAUREGARD Philippe, ANDRÉ Sylvie, GUILLOU Brendan, STRITT Françoise-Marie, MOUELO Anthony, LE MAOUT Robert, LE GOUGUEC Sophie, MALCOSTE Serge, GLEMAIN Pascal, LE DOZE Nadine, RICHARD Philippe, LE QUEMENER Virginie, VANNIER LE BAYON Nathalie, ROBERT Laurent, GUILLOU Sonia, HANQUIEZ Sophie, LOISON Yannick, MARTINON Alice, RENAULT Sandrine, PIGEAU Erwann, ROSSIGNOL David, PELLETER Gwenola, LE BIGAUT Jérôme, TEPER Cécile, LE GUENNEC Julien

Conseillers municipaux ayant donné procuration :
MARBACH Armelle, procuration donnée à Michaël THOMAS

Conseillers municipaux absents :

Secrétaire de séance : Brendan GUILLOU
Date de publication : 02/10/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

DELIBERATION n° 2026-67
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.1 Décisions budgétaires
OBJET : Décision budgétaire modificative n°3 - Budget principal

Afin de permettre à la commune de devenir actionnaire de la SPL Bois Energie Renouvelable (SPL BER), il convient d'abonder le chapitre 26 des participations et créances rattachées à des participations de 500€.

Pour ce faire sans augmenter les dépenses d'investissement, il est proposé de réduire le chapitre 21 des immobilisations corporelles de la même somme.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'approuver la décision budgétaire modificative n° 3 présentée ci-dessous pour le budget principal :**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260930-DELIB202667-DE

Décision budgétaire modificative n°3

Budget principal

Chapitres	Articles	Libellés	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
26	261	Titres de participation	0,00 €	500,00 €	500,00 €
26			**0.00€**	**500,00 €**	**500,00 €**
21	21351	Bâtiments publics	191 916,00€	- 500,00 €	191 416,00 €
21			**1 496 617,86 €**	**- 500,00 €**	**1 496 117,86 €**
TOTAL DEPENSES			**1 496 617,86 €**	**0,00 €**	**1 496 617,86 €**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michaël THOMAS

Le secrétaire de séance,
Brendan GUILLOU

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification